

Décision

Générale

colonial

Décision n° 326 du 2 juillet 1943.

n° 326

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 juillet 1943

Numéro JO
n° 14 du 15/07/1943

Date du numéro
15 juillet 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé DJAMA ALI somali est en gagé en qualité de téléphoniste auxiliaire au salaire journalier de 18 francs par jour, et à compter du 4 juin 1943.